

# *Echos, Echoes, Ecos, Echi*

*n° 12*

## **LE BILLET**

Nous avançons à grands pas vers nos réunions internationales de septembre 2018 à Barcelone. Outre les passes à entendre — et c'est le travail le plus important pour le CIG — nous préparons cette sixième Rencontre Internationale d'École, le symposium et l'Assemblée d'École.

Nous nous sommes réunis le vendredi 9 mars avec les membres du Collège d'Animation et d'Orientation de l'École, CAOÉ, composé par les quatre membres statutaires de la CAOÉ plus quatre membres associés. Nous avons discuté de l'organisation de la Rencontre d'École dont le programme, pas encore définitif, a pris forme. Nous avons ensuite reparlé du contenu de cette journée avec l'ensemble du CIG les 10 et 11 mars 2018.

Anne LOPEZ, Marcelo MAZZUCA

## RÉUNION DU CIG DES 10 ET 11 MARS 2018

Le CIG est au complet. Certains de ses membres ont travaillé les vendredi, samedi, dimanche et lundi, soit du 9 au 12 mars.

Il a entendu et discuté cinq passes au cours du week-end. Une nomination d'AE a été prononcée. Il s'agit de notre collègue d'Argentine, Julieta DE BATTISTA.

### 1 – Préparation de la Rencontre d'École du 13 septembre 2018

Cette rencontre est ouverte à tous.

Nous avons choisi les quatre grands axes de cette journée « L'École et les discours », qui aura comme sous-titre « Quelle joie trouvons-nous dans ce qui fait notre travail ? » :

- « Les AE et les discours - Expérience et transmission »,
- « Effets de l'expérience de passeur et lien avec l'École »,
- « Les impasses du sujet : comment les traiter dans la contemporanéité »,
- « Sélection et garantie dans l'ordre des discours ».

### 2 – Préparation du Symposium du 12 septembre 2018

Le symposium a pour but d'améliorer le fonctionnement de la passe.

Peuvent participer au symposium les membres du CIG 2014-2018, les membres de l'actuel CIG, les membres des dispositifs locaux de la garantie et les passeurs ayant participé à l'expérience. Nous demandons aux passeurs, pour des questions d'organisation, de se signaler auprès des secrétaires actuels du CIG.

Il se tiendra le 12 septembre de 16h à 20h à l'adresse suivante : *El Palau Macaya, Passeig de Sant-Joan, 108, métro Verdaguer, ligne 4 (jaune)*

### 3 – Préparation de l'Assemblée de l'IF-ÉPFCL du 16 septembre 2018

3.1 - Les difficultés de « fonctionnement » de certains **passeurs** devront sans doute être de nouveau abordées. Et cela nécessitera si possible quelques idées afin d'y remédier autant que faire se peut.

3.2 – Le problème de langue, et en particulier le déficit de traduction du portugais, a été récurrent. Elisabete Thamer a plusieurs fois prêté son concours aux cartels de passe, en particulier lorsque des problèmes d'incompatibilité ont conduit le seul membre brésilien du CIG à se récuser. Une solution pourrait être de faire appel à des traducteurs professionnels extérieurs, mais la majorité du CIG ne le souhaite pas. Une autre pourrait être l'inclusion d'**un membre brésilien supplémentaire** dans le CIG. C'est très certainement ce que nous proposerons lors de l'Assemblée.

3.3 – Le principe d'un débat sur une ou plusieurs propositions de **modification de la composition du CIG** lors de l'assemblée 2018 a été inclus dans le texte des « Principes directeurs » lors de l'assemblée de Medellin.

Un débat a eu lieu reprenant les raisons historiques de la représentation de chaque zone au CIG. Nous considérons qu'il convient de mettre en avant la fonctionnalité plus que la représentativité purement arithmétique.

La participation au CIG a un rôle formateur, même s'il est souhaitable que les élus du CIG connaissent les enjeux de la passe et de la fin. Il faut insister sur les différences — et la confusion qu'il peut parfois y avoir — entre passe et fin.

Ce CIG a reçu un nombre important de demandes de passe. Cependant, nous observons une répartition inégale avec des zones où les demandes étaient beaucoup plus nombreuses et d'autres où il n'y en avait aucune. Il est possible que les considérations sur passe et fin d'analyse affectent ces demandes.

Une autre question est de savoir si les dispositifs rattachés peuvent présenter eux-mêmes des candidats au CIG. Dans notre débat, il a été considéré que le vote par zone peut conduire à privilégier les candidats internationalement mieux connus, au détriment, en ce qui concerne la zone francophone, des candidats français moins visibles. La question, au demeurant, pourrait aussi se poser, par exemple, en cas de rattachement au dispositif espagnol d'un nouveau Forum italien.

3.4 – Il y a une énorme demande de traducteurs. En ce qui concerne les Bulletins du CIG (*Echos*) et le bulletin de l'École (*Wunsch*), nous avons discuté des possibilités d'une contribution du compte international pour rémunérer des **traducteurs professionnels**. La politique d'échange pour la traduction d'un texte par d'autres collègues pourrait être maintenue ; nous ne demanderions ces participations de professionnels seulement pour la révision dernière de chaque texte. De plus en plus, ces publications ouvertes au public sont consultées.

3.5 – Le CIG propose de soumettre le *principe* de **garder une trace de la présence des AÉ** au vote de l'AG. Dans le cas où ce principe serait adopté, ce serait vraisemblablement au CIG d'en élaborer la modalité.

3.6. - Il conviendra d'ajuster la formulation de l'**art. VI.1. des « Principes »** aux nouvelles situations, et d'ailleurs à l'usage qui a cours actuellement en ce qui concerne la huitième zone, dont les membres ne sont pas nécessairement inscrits dans l'ÉPFCL-France. Ceci sera proposé pour l'ordre du jour de l'Assemblée Internationale d'École

#### 4 – Forum du Colorado

Le Colorado Analytic Forum of Lacanian Field a sollicité son admission à la Commission Locale épistémique de l'ALS (COLAGE). Cette demande a été acceptée, d'abord par le dispositif CLGAL pour la garantie qui regroupe les trois dispositifs épistémiques locaux d'Amérique Latine, puis ratifiée à l'unanimité par le vote électronique des membres de l'ÉPFCL-ALS. Nous accueillons officiellement nos collègues du Colorado et nous leur souhaitons la bienvenue.

#### 5 – Situation en Italie

La scission du FPL est actée. Un nouveau Forum, FLaI — Forum LAcarien en Italie —, est en formation.

#### 6 – Débat sur les AME

Le CIG est partagé sur la question de revenir ou non sur le « débat AME ». Le débat a suscité plus de 90 contributions, sans qu'une conclusion ne puisse s'imposer.

Les dispositifs locaux ont eu les mois de mars et avril pour effectuer leur travail sur la réception des nouvelles propositions d'AME. La CAI se réunira fin juin pour en trancher.

### **7 – Passes écoutées durant la réunion du CIG**

Les cartels de la passe, après leur décision, présentent à l'ensemble du CIG le travail effectué et les arguments de leur décision. Nous avons pu discuter ensemble trois passes. Deux passes ont été écoutées le lundi matin et discutées dans le cartel le soir. Lors de la réunion du CIG qui aura lieu fin juin, les arguments de ces deux cartels seront présentés au ensemble du CIG. Une passe clairement articulée a donné lieu à une nomination d'AE.

### **8 - Prochains Wunsch**

*Wunsch* n° 18 est en cours de réalisation et comportera les textes des trois rendez-vous qui ont eu lieu le 7 septembre 2017 à Rio de Janeiro, le 23 septembre 2017 lors d'une après-midi des cartels à Paris et le 30 septembre 2017 également à Paris.

Le numéro de *Wunsch* suivant comportera les textes des interventions qui auront lieu le 15 septembre 2018 autour du thème choisi par le CIG sur « l'École et les discours » avec pour sous-titre « Quelle joie trouvons-nous à ce qui fait notre travail ? »

### **9 – Prochaines réunions du CIG**

Le CIG a décidé de tenir une nouvelle réunion les 29, 30 juin et premier juillet à Paris ; ensuite, les 12 et 17 septembre à Barcelone ; puis, les 22 et 23 novembre 2018, le CIG se réunira à l'occasion des Journées Nationales qui se tiendront à Paris.

### **10 – Pour rappel, Barcelone 2018**

*Symposium de la passe*, le 12 septembre

Sixième Rencontre d'École, le 13 septembre

Dixième Rendez-vous de l'IF-ÉPFCL, le 14 et 15 septembre

Assemblées, le 16 septembre

\*

Pour contribuer au *Symposium* et à l'Assemblée d'École, nous joignons les « Principes directeurs » et le règlement intérieur du CIG.

# PRINCIPES DIRECTEURS POUR UNE ÉCOLE ORIENTÉE PAR L'ENSEIGNEMENT DE SIGMUND FREUD ET JACQUES LACAN

Juillet 2016

## I. L'IF et son École

L'IF, Fédération des Associations des Forums du Champ Lacanien, crée son École.

## II. Dénomination

L'École sera dénommée : École de Psychanalyse des Forums du Champ Lacanien (ÉPFCL). Partout où il y a des dispositifs d'École, qu'ils soient épistémiques ou de la Garantie, l'intitulé de l'ensemble Forum-École devient : École de Psychanalyse des Forums du Champ lacanien (ÉPFCL) de X. Soit ÉPFCL-France, EPFCL Espagne-FOE-FPG, EPFCL Espagne-F9, EPFCL-Italie- FPL, EPFCL-Brésil, EPFCL-AL-Nord, et EPFCL-AL-Sud.

## III. Les textes fondateurs

Les fonctions de l'École sont définies par les textes fondateurs de Jacques Lacan : L'Acte de fondation de l'EFP de 1964, la Proposition du 9 octobre 1967 sur Le psychanalyste de l'École, le discours à l'École freudienne de Paris prononcé en 1967 et publié en 1970, la Préface à l'édition anglaise du Séminaire XI de 1976, la Note italienne de 1973, ainsi que les textes de 1980 sur et autour de la dissolution.

## IV. Les fonctions de l'École

L'École a pour fonctions de :

1. soutenir « l'expérience originale » en quoi consiste une psychanalyse et de permettre la formation des analystes.
2. décerner la garantie de cette formation par le dispositif de la passe et l'agrément des analystes « qui ont fait leurs preuves ».
3. soutenir « l'éthique de la psychanalyse qui est la praxis de sa théorie » (Jacques Lacan).

## V. Le statut de l'École

L'École n'est pas une association juridique, elle tient son statut légal des associations des Forums où elle est implantée. Elle n'a donc pas de direction associative, mais des instances de fonctionnement internationales et locales, ajustées à ses finalités. En chaque lieu, les statuts des associations juridiques des Forums mentionnent leur rattachement à l'IF, l'existence de l'École de Psychanalyse, ses finalités, ainsi que ses dispositifs locaux de fonctionnement, ou, à défaut, les dispositifs d'École auxquels le Forum est rattaché.

## **VI. Les membres**

1. Ceux qui veulent s'engager dans l'École en font la demande auprès d'une commission d'accueil et s'inscrivent dans l'association de l'IF où cette commission est implantée.
2. Les admissions des membres de l'École sont prononcées par la commission d'accueil en fonction, notamment, de la participation effective aux activités de l'École et à « l'expérience de l'École » dans un cartel.

## **VII. Mode d'admission**

Les membres de l'École sont admis par une Commission d'accueil locale issue d'une Association nationale, d'un Forum ou d'un regroupement de Forums comportant au moins 30 membres de l'École.

## **VIII. Les titres**

L'École garantit les analystes qui relèvent de sa formation par les deux titres d'AE et d'AME définis dans la Proposition du 9 octobre 1967 sur le psychanalyste de l'École.

## **IX. La garantie**

Elle est délivrée au niveau international par le Collège International de la Garantie.

### **1) Définition et fonctions**

- a) Le Collège International de la Garantie est composé de 16 membres, élus localement dans chaque dispositif, sur candidature, pour deux ans et par tous les membres d'École du dispositif à jour de leurs cotisations (Forum, IF et École) pour l'année en cours et l'année précédente.
- b) Les AE sont nommés pour une durée de trois ans par l'un des cartels de la passe. Ces cartels sont plurinationaux et se composent pour deux ans au sein du Collège International de la Garantie selon des modalités qui seront à définir par le collège et à consigner dans son règlement intérieur.
- c) Le titre d'AME est délivré, sur proposition locale, par une commission d'agrément de 7 membres maximum, de 5 au minimum, choisis par le Collège International de la Garantie en son sein. Les commissions locales peuvent recevoir ou solliciter des propositions de la part des membres d'École du dispositif.

### **2) Élection du Collège International de la Garantie**

- a) Les 16 membres du Collège sont élus localement dans chaque dispositif par les membres du dispositif d'École auquel ils appartiennent, à jour de leur cotisations (forums, IF et École) pour l'année en cours et l'année précédente. On élit localement 10 membres pour la France et rattachés, 2 pour l'Espagne (F9 et FOE-Galice), 1 pour l'Italie (FPL) et 3 pour l'Amérique latine (Brésil, AL-Nord et AL-Sud). Les candidats élus sur chaque liste sont ceux qui ont obtenus le plus de voix. En cas d'ex aequo entre deux candidats, on tire au sort.

Une mise à l'étude du remaniement éventuel de cette composition du CIG est prévue. Elle sera à conclure lors de l'Assemblée de 2018.

- b) **Les éligibles** : sont éligibles, les AE, les AME, les passeurs.

c) Le Collège choisit en son sein, pour la durée du Collège, deux secrétaires, chargés de tenir le registre des demandes de passe, des propositions d'AME reçues et des décisions prises par les cartels de la passe et la commission d'agrément. Il rédige son règlement intérieur.

3) **Symposium sur le fonctionnement du dispositif de la passe.** Un symposium sur la passe réunira tous les deux ans, lors d'un RV international, tous les membres des deux derniers CIG, les passeurs ayant exercé et les secrétariats de la passe correspondants.

## X. L'instance épistémique

1) **Composition** : La dimension épistémique de l'École est soutenue par un Collège d'Animation et d'Orientation de l'École (CAOÉ).

Le Collège est composé de quatre personnes, les deux secrétaires du CIG, plus deux autres personnes choisies par eux parmi les membres du CIG appartenant à une autre zone que la leur. A ces quatre il faudra associer un membre choisi par chacun des autres dispositifs d'École chargé d'assurer la liaison et de collaborer avec le CAOÉ pour les activités à prévoir.

2) **Fonctions** :

Ce Collège a pour mission d'animer le débat d'École au niveau international. Ce Collège est chargé de coordonner les activités et/ou les thèmes des Séminaires d'École, de les initier là où il n'y en a pas encore, de prévoir des Journées, bref, de faire exister le travail d'École au niveau international.

Le volume préparatoire au RV sera remplacé par les Préliminaires au thème du RV qui sont diffusés électroniquement durant les deux années précédant le RV, par l'équipe d'organisation du RV.

Il contribue au choix du thème des Rendez-vous en concertation avec le CRIF et le CIG.

Il réalise électroniquement le Bulletin international de l'École, intitulé Wunsch. Celui-ci a pour mission de présenter l'agenda des activités d'École, mais surtout de diffuser régulièrement des travaux produits dans les séminaires d'École.

## XI. L'assemblée de l'École

L'Assemblée se réunit à l'occasion des Rendez-vous internationaux de l'École. Tous les membres de l'École peuvent y participer, mais seuls les membres de l'École qui font partie de l'Assemblée des votants y votent.

L'Assemblée des Votants est composée du Collège des Représentants (CRIF), du Collège des Délégués (CD), des trois derniers Collèges Internationaux de la Garantie (CIG) et Collèges d'Animation et d'Orientation de l'École (CAOÉ), des passeurs ayant exercé et des secrétariats de la passe correspondants à ces trois CIG.

Si dans un Forum ou un Pôle, il n'y avait pas de délégué membre de l'École, ce Forum ou ce pôle peut désigner un membre de l'École pour le représenter à l'assemblée des Votants. Chaque membre ne peut disposer de plus de deux pouvoirs.

L'assemblée se prononce sur les rapports du CIG et du CAOÉ, sur le bilan financier de l'École (montant et gestion des cotisations internationales d'École notamment), prend

toutes les décisions requises par les Rencontres internationales d'École, et par la politique générale de l'École.

## **XII. Les instances de fonctionnement d'École au niveau local**

Les tâches correspondant aux fonctions d'École — Commission d'admission des membres, Secrétariat de la passe (accueil des demandes de passe, établissement de la liste des passeurs), Commission de proposition des AME et Instance épistémique pour le travail des cartels et l'animation du travail de doctrine — doivent être assurées en chaque lieu par des dispositifs *ad hoc*.

Les conditions d'admission des membres par la Commission d'accueil sont fixées au point VI de la présente proposition.

En ce qui concerne la Commission de la garantie (Secrétariat de la passe et Commission de proposition des AME) et l'Instance épistémique, les dispositifs sont à définir en chaque lieu en fonction du contexte, étant entendu qu'ils ne peuvent s'appliquer qu'à une communauté d'au moins 50 membres de l'École pour les dispositifs de la garantie et 30 membres de l'École pour les dispositifs épistémiques.

Si ce quota n'est pas atteint, plusieurs forums peuvent s'associer pour faire fonctionner les structures de l'École et les forums isolés peuvent choisir de se rattacher à une zone de référence.

Par ailleurs les délégués de l'IF qui sont membres de l'École veillent à ce que la présence de l'École soit effective localement, par des séminaires ou autres activités d'École appropriées à la situation locale. Dans les villes où il y a déjà des commissions d'École, ils peuvent être associés à elles pour faire fonctionner ces activités d'École ; dans celles où il n'y a pas de commissions d'École, il leur revient de les soutenir. Les situations étant très différentes selon les lieux, les modalités sont à préciser après discussion et accord avec les membres des Collèges internationaux de la zone concernée.

## **XIII. Permutation et non-cumul des mandats**

Toutes les charges sont permutatives, non reductibles immédiatement et non cumulables. En particulier, on ne peut cumuler une charge dans l'une des Instances internationales (CIG, CAOÉ, CRIF) et une fonction de Direction dans les Associations ou Forums locaux. De même, ne sont pas non plus compatibles une charge au Collège des Représentants et une charge dans les Instances internationales de l'École.

Au cas où la stricte application de la règle rendrait le fonctionnement local impossible, le problème serait étudié et réglé par une commission de délégués de l'IF selon des modalités à régler par l'assemblée de l'IF.

## **XIV. Clause de révision périodique**

La révision des « Principes » se fait périodiquement lors des Assemblées de l'École.

## REGLEMENT INTÉRIEUR DU CIG, MODIFIÉ EN FÉVRIER 2017

### 1 - Les instances du dispositif de la passe

- 1.1. CIG
- 1.2. Secrétariat du CIG
- 1.3. CAOÉ
- 1.4. Les cartels
- 1.5. Les secrétariats locaux de la passe

### 2 - Fonctionnement du dispositif de la passe

- 2.1. La liste des passeurs
- 2.2. Les étapes du fonctionnement
- 2.3. La transmission des réponses des cartels
- 2.4. Les passeurs
- 2.5. La Commission Internationale d'Agrément des AME

### 3 - Annexe : l'admission des membres de l'École

#### 1 - Les instances du dispositif de la passe 2016/2018

##### 1.1. CIG

10 membres pour le dispositif français et rattachés : Sidi ASKOFARE, Patrick BARILLOT, Patricia DAHAN, Jean-Pierre DRAPIER, Marie-Noëlle JACOB-DUVERNET, Elisabeth LETURGIE, Anne LOPEZ, Agnès METTON, Frédéric PELLION, Marc STRAUSS.

2 membres pour l'Espagne : Roser CASALPRIM, Carmen DUEÑAS.

1 membre pour l'Italie : Marina SEVERINI.

3 membres pour l'Amérique du Sud : Sandra BERTA (Brasil), Marcelo MAZZUCA (ALS), Clara Cecilia MESA (ALN).

##### 1.2. Secrétariat du CIG

Anne LOPEZ pour l'Europe, Marcelo MAZZUCA pour l'Amérique.

##### 1.3. Collège d'animation et d'orientation de l'École (CAOÉ) 2016-2018

Marcel MAZZUCA (Amérique), Anne LOPEZ (Europe), Roser CASALPRIM (Espagne), Marina SEVERINI (Italie).

1.4. Les Cartels : Deux types de cartels, mais tous obéissent au même principe de composition : chacun comprend un membre d'Espagne ou d'Italie, un membre d'Amérique du Sud, trois membres français.

1. Les cartels de la passe. Ils statuent sur les passes et sont composés au sein du CIG au cas par cas, selon les passes terminées à étudier, et en fonction des compatibilités linguistiques et des incompatibilités analytiques.

2. Les 3 cartels du CIG. Composés au sein du CIG pour la durée du mandat de ce CIG, par accord mutuel entre tous les membres du CIG, ces cartels travailleront sur certaines des questions cruciales de la psychanalyse soulevées dans le dispositif. Le ou les thèmes choisis par chacun d'entre eux seront communiqués au début de leur fonctionnement.

Cartel 1. Patricia DAHAN, Carme DUEÑAS, Marie-Noëlle JACOB-DUVERNET (plus-un), Elisabeth LETURGIE, Anne LOPEZ, Marcelo MAZZUCA.

Cartel 2. Patrick BARILLOT (plus-un), Roser CASALPRIM, Jean-Pierre DRAPIER, Clara Cecilia MESA, Agnès METTON.

Cartel 3. Sidi ASKOFARE, Sandra BERTA (plus-un), Frédéric PELLION, Marina SEVERINI, Marc STRAUSS.

1.5. Les dispositifs locaux d'École

FRANCE

Commission de l'accueil et de la garantie (CAG) pour l'admission des membres et la garantie (passe et AME) : Annie-Claude SORTANT-DELANÖE (secrétaire), Françoise LESPINASSE, Mireille SCEMAMA-ERDÖS.

ESPAGNE

Commission d'admission et de garantie (CAG-DEL-F9) : Cora AGUERRE (secrétaire), Ana MARTINEZ (admission), Luisa DE LA OLIVA (garantie).

Dispositif Epistémique Local (DEL) Association FOE-FPG : Rosa ESCAPA (FOE), Maria Jesús PEDRIDO (FPG).

ITALIE

Commission locale d'admission, accueil et Garantie (CLAG) du Forum Psicoanalitico Lacaniano : Antonia IMPARATO, Carmine MARRAZZO, Patrizia GILLI (secrétaire).

AMÉRIQUE DU SUD

CLGAL (Comissão Local de Garantia da América Latina) : Ida FREITAS (Brésil), Elizabeth DA ROCHA MIRANDA (Brésil), Fernando MARTINEZ (AL-S), Ricardo ROJAS (AL-N).

## 2 – Fonctionnement du dispositif de la passe

2.1. La liste des passeurs

Elle est établie dans chaque dispositif par les secrétariats locaux de la passe (voir plus bas § 2.2.), sur proposition des AME du dispositif. Les secrétariats locaux la transmettent au CIG qui tient la liste pour l'ensemble des dispositifs, avec mention de l'analyste et de la date des propositions.

## 2. 2. Les étapes du fonctionnement du dispositif

Les demandes de passe sont reçues localement par les secrétariats locaux de la passe qui établissent en outre la liste des passeurs. Cette liste est révisée et mise à jour chaque année par ces mêmes secrétariats.

Le candidat est reçu par un membre du secrétariat de la passe local, lequel en réfère à son secrétariat qui entérine ou décline la demande. Le secrétaire transmet la réponse de son secrétariat au candidat et lui fait éventuellement tirer ses passeurs. Il prévient le passant que lorsque son témoignage est terminé, il doit en informer le ou la secrétaire. Un passant peut, s'il le juge bon, récuser un passeur et tirer un autre nom.

Les secrétaires de la passe transmettent aux secrétaires du CIG, au fur et à mesure :

- la liste des demandes de passe,
- la liste des passes effectivement engagées après entretien des candidats avec un membre du secrétariat, avec le nom des deux passeurs, et toutes les informations nécessaires pour l'attribution à un cartel de la passe.

Le secrétariat du CIG décide avec les membres du CIG de la composition des cartels pour les diverses passes en tenant compte des langues et des incompatibilités. Il conviendrait d'éviter la présence dans le cartel : de l'analyste du passant, de son contrôleur actuel, éventuellement d'un analysant actuel du même analyste, et aussi parfois des personnes trop proches. Le secrétariat du CIG se charge alors de diriger les passes vers l'un des cartels de la passe.

## 2.3. Transmission des réponses des cartels de la passe

Le cartel rédige sa réponse à l'adresse du passant sans avoir à la justifier et sous la forme la plus simple. Selon le cas : « Le cartel vous a nommé(e) AE » ou « Le cartel ne vous a pas nommé(e) AE. » Il transmet à cette occasion la liste des membres du cartel qui avait été composée pour cette passe. Sur cette base, chaque cartel aura évidemment à évaluer en fonction des cas particuliers, s'il veut ajouter quelque chose. La réponse est transmise sans délai.

Un membre du cartel, choisi par le cartel, transmet oralement la réponse au passant, en présence quand c'est possible, ou par téléphone quand les distances ne le permettent pas. Le passant peut à sa demande, s'il le souhaite, rencontrer ensuite un autre membre du cartel.

La réponse nomination ou non nomination est communiquée pour archivage, avec la composition du cartel de la passe, au secrétariat du CIG et au secrétariat de la passe du dispositif concerné.

Le secrétariat du CIG (composé des deux secrétaires du CIG) tient le Cahier de toutes ces étapes. La version papier de ce Cahier des passes est transmise de CIG en CIG.

Le CIG transmet l'ensemble de ces règles de fonctionnement aux divers secrétariats locaux.

## 2. 4. Les passeurs

Les AME de l'ÉPFCL peuvent proposer des passeurs comme le prévoit le texte des « Principes ». Ils le font, au moment qui leur paraît opportun, auprès du secrétariat de la passe de leur dispositif, ou du dispositif auquel ils sont rattachés pour l'École. Chaque secrétariat peut aussi s'adresser aux AME du dispositif.

Les secrétariats de la passe font tirer leurs passeurs aux passants sur une liste de passeurs comprenant ceux des passeurs qui n'ont pas encore de passe en cours, ou, à défaut, qui en ont le moins. Les passeurs doivent nécessairement être de la même langue que le passant, ou d'une langue que le passant parle, mais pas nécessairement de leur lieu.

Le mandat du passeur est limité à trois passes. Si deux ans après sa désignation un passeur n'a pas été tiré au sort, l'AME qui l'a désigné peut ou non renouveler cette désignation.

Il serait aussi nécessaire que les secrétariats de la passe s'assurent que le passant qui tire ses passeurs au sort est prêt à commencer son témoignage sans délai, et qu'ils veillent à ce que le témoignage ne se prolonge pas indéfiniment.

#### 2.5. La Commission Internationale d'Agrément des AME : composition de la Commission

La deuxième année de son mandat, le CIG compose en son sein la Commission Internationale d'Agrément des AME. Sa composition respecte une certaine proportionnalité par rapport au nombre de membres de l'École en chaque zone. La liste des nouveaux AME est publiée en juin/juillet de cette deuxième année.

Au début de son fonctionnement, le CIG rappelle aux commissions locales, les tâches qui leur incombent quant aux critères et au recueil des informations sur les AME possibles, notamment dans les zones rattachées à un dispositif. Les Commissions locales pour la garantie, transmettent à tout moment, leurs propositions d'AME pour leur dispositif.

### 3 – Annexe : l'admission des membres de l'École

#### A) L'articulation entre l'admission au Forum et à l'École

La règle qui consiste à entrer d'abord au Forum, ensuite à l'École, paraît devoir être maintenue. Elle doit cependant être appliquée avec tact, et dans des cas exceptionnels on peut envisager une admission simultanée au Forum et à l'École.

#### B) La question des critères a été reprise et a amené les suggestions suivantes :

Deux entrevues ou une entrevue avec deux personnes ne paraissent pas de trop. On tient compte de la participation régulière aux activités du Forum ou du pôle, notamment aux cartels, et éventuellement au Collège clinique auquel le candidat appartient. Mais la question d'une participation plus large aux activités nationales, telles par exemple que les Journées, doit être prise en compte.

Dès lors que notre École a des dispositifs internationaux, la dimension internationale ne peut être ignorée. Il faut au moins que lors du premier entretien cette dimension soit présentée au candidat qui l'ignorerait afin qu'il sache, avant son deuxième entretien, où il se propose d'entrer. Les travaux publiés suite à des Journées, inter-cartels, *etc...* sont un facteur objectif de l'implication du candidat à prendre en compte. La consultation de

l'analyste ou du contrôleur ne peut être une obligation. C'est à la Commission de juger si, dans tel ou tel cas, elle peut être opportune.

C) Condition d'admission comme membre de l'École des membres des Forums rattachés au dispositif-France : la condition générale pour admettre un membre de l'École appartenant à un dispositif rattaché est que l'on connaisse suffisamment sa formation analytique. Sur cette base la CAG fait évidemment des réponses adaptées à chaque cas. Par ailleurs, si un de ces candidats a fait la passe et n'est pas nommé AE, le cartel qui a écouté son témoignage peut éventuellement proposer son admission comme membre de l'École.